

quatre mille cinq cents francs de livres  
au prix de librairie lui seront toujours  
fournis

Fait triple entre Nous à Paris  
le 31 Janvier 1818.

approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts  
Auguste Wilhelm de Schlegel

approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts  
Paris le 31 Janvier 1818 Delaunay

Monsieur le Baron de Staël se  
rend garant de l'exécution du présent traité.

Approuvé l'écriture ci-dessus et des autres parts

A. Staël,